

Le Label AJE *Éducation-Entreprises-Jeunes*

Présentation générale



L'Association Jeunesse et Entreprises (AJE), fondée en 1986 et reconnue d'utilité publique, a pour objectif de favoriser l'Information, la Formation et l'Insertion professionnelle des jeunes (IFI) en y associant les partenaires économiques et éducatifs, institutionnels et associatifs.

Pour renforcer cette mission, AJE propose aux entreprises et établissements d'enseignement de solliciter son Label AJE.

I- DÉFINITION

Marque de reconnaissance, le Label AJE est aussi un engagement des entreprises et des établissements d'enseignement, fondé sur des initiatives concrètes et significatives de rapprochement entre les jeunes et les entreprises. Il vise à valoriser les passerelles entre le milieu éducatif et le monde professionnel pour faciliter la formation et l'insertion professionnelle des jeunes.

II- OBJECTIFS ET PRINCIPES DU LABEL AJE

Les principaux objectifs du Label AJE sont les suivants :

- **Faire connaître et valoriser** le travail concret remarquable réalisé par les entreprises et les établissements d'enseignement pour améliorer la connaissance des métiers et de la vie de l'entreprise auprès des collégiens, lycéens, étudiants et des enseignants.
- Souligner **l'importance de l'accueil**, de l'accompagnement, de l'encadrement et du suivi des jeunes dans l'entreprise.
- **Encourager les chefs d'entreprises** à réussir leurs embauches de jeunes
- Concourir ainsi au **développement des potentiels**, talents et compétences des jeunes en les incitant à s'investir dans des projets qui les passionnent et les orientant vers de réels débouchés.

III- PUBLICS CONCERNÉS PAR LE LABEL AJE

Sont bénéficiaires du Label AJE :

- **tous types d'entreprises** : TPE, PME, ETI, GE ;
- **des établissements d'enseignement** : du collège à l'enseignement supérieur.

IV- LE DOSSIER DE CANDIDATURE

- Le processus de labellisation s'appuie sur l'analyse du dossier de candidature rempli par l'entreprise ou par l'établissement d'enseignement justifiant de la qualité et du nombre d'actions menées en faveur des jeunes, témoignages à l'appui.
- **Les formulaires sont disponibles auprès des Clubs Jeunesse et Entreprises locaux.**
- **Le dossier doit présenter la situation en l'état actuel et les objectifs à deux ans**, prendre en considération chaque entité dans son environnement propre (taille, métiers, situation géographique...) et répondre aux critères définis dans la grille d'évaluation établie par AJE.
- **L'analyse du dossier est réalisée par le club AJE local** qui le transmet ensuite au jury national pour validation.
 - Une conclusion positive du jury **conduit à la signature d'une attestation confirmant les engagements réciproques entre l'entité labellisée et AJE** qui seront mis en avant grâce au Label AJE.
 - ▶ **pour l'entreprise** : des plans d'action destinés à informer et former les jeunes aux métiers de l'entreprise, à les encadrer et à leur fournir tous les éléments nécessaires pour faciliter l'expression de leur choix de carrière ;
 - ▶ **pour l'établissement d'enseignement** : 'information des jeunes sur les entreprises, les métiers et l'alternance, les visites d'entreprises réalisées, la participation à des forums et les autres actions ayant pour ambition d'éveiller la curiosité des élèves sur l'entreprise ;
 - ▶ **pour AJE** : la facilitation des rapports entre l'entreprise et l'Education nationale, la formation des accueillants dans l'entreprise, la promotion médiatique des acteurs. Elle s'engage à fournir à l'entreprise et à l'établissement d'enseignement des outils de dialogue spécifiques pour appuyer les actions réalisées.

V- CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET D'UTILISATION DU LABEL AJE

- **L'attribution du Label AJE est proposée par le Club AJE local et validée par le jury national AJE. Elle est consentie pour une durée de 2 ans renouvelable** après une nouvelle évaluation sur la base de l'actualisation du dossier de candidature permettant d'évaluer les résultats des actions menées. Ce qui permet de garantir le principe de progrès et de respect des engagements pris par l'entreprise ou l'établissement selon les critères définis au préalable.
- **Le Label AJE sera utilisé dans le respect de la mission d'AJE** en faveur des actions de rapprochement Éducation / Entreprise.
- L'Association Jeunesse et Entreprises et le Club AJE s'engagent à *garantir la confidentialité* de tous les dossiers soumis. Ils se réservent toutefois la possibilité d'utiliser le nom des entreprises et établissements d'enseignement labellisés ainsi que de brèves informations les concernant en vue de la promotion de leurs actions comme défini dans les objectifs du Label (Journal AJE, site internet, colloque national etc.).

VI- AVANTAGES DU LABEL AJE POUR LES ENTREPRISES

Le label AJE permet aux entreprises titulaires de **clarifier leur politique jeunes**, de **valoriser leurs initiatives et démarches volontaristes de dialogue avec les jeunes** et de coopération avec le milieu éducatif en vue de contribuer à l'accueil, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes :

- en externe auprès de ses partenaires institutionnels, cabinets de recrutement, médias, jeunes, par une meilleure notoriété et une garantie de qualité sociale, économique et environnementale,
- en interne par une plus grande implication de ses salariés.

Le label AJE offre ainsi aux entreprises - sous réserve d'une utilisation conforme aux conditions d'utilisation - la possibilité **d'améliorer l'image de la «marque employeur» et l'attractivité des filières métiers** qu'elles représentent. Il constitue une ressource pour détecter des talents grâce aux valeurs que l'entreprise défend dans cette démarche.

Le Label AJE permet également aux entreprises labellisées d'échanger et de mutualiser leurs expériences et pratiques tournées vers les jeunes et le milieu éducatif.

Jeunesse et Entreprises s'engage auprès de l'entreprise labellisée à :

- **promouvoir les actions de l'entreprise** au niveau national dans les médias, le journal AJE et le site internet AJE ;
- **diffuser les bonnes pratiques** mises en œuvre dans l'entreprise au sein du réseau des Clubs AJE ;
- **développer avec elle les actions de formation** nécessaires pour un accueil toujours plus pertinent des jeunes, en s'appuyant sur ses outils spécifiques et l'expérience des Clubs AJE constitués de chefs d'entreprises et de responsables d'établissements.

VII- INTÉRÊTS POUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Jeunesse et Entreprises considère le milieu éducatif comme un interlocuteur privilégié et de plus en plus impliqué dans les démarches de partenariats avec les professionnels. De ce fait, elle entend attribuer le Label AJE aux établissements d'enseignement volontaires pour faire connaître leurs initiatives en faveur de la découverte du monde de l'entreprise et de ses métiers, de l'information sur les différentes formations, des relations établies avec les entreprises, de la formation de ses enseignants etc.

En contrepartie des actions effectuées en faveur du rapprochement École / Entreprise, Jeunesse et Entreprises s'engage à :

- **diffuser les bonnes pratiques** mises en œuvre dans l'établissement au sein du réseau des Clubs AJE ;
- **être à l'écoute de l'établissement** et lui apporter son aide pour toute action Écoles/Entreprises qu'elle souhaite réaliser ;
- **participer à la formation des professeurs** à la connaissance de l'entreprise.

Association Jeunesse et Entreprises
Observatoire et promoteur de la relation Entreprise - École

Jeunesse et Entreprises est une association d'entreprises créée et présidée par Yvon Gattaz depuis 1986, reconnue d'utilité publique en 1991. AJE travaille concrètement à l'instauration de liens entre le monde de l'Entreprise et le monde de l'Éducation. Son but : rapprocher les jeunes des entreprises et les entreprises des jeunes, avec le relais des enseignants et des parents d'élèves.

Elle possède 24 années d'expérience et plus d'une vingtaine de points d'ancrage en France au travers de son réseau de clubs et correspondants. Une vingtaine d'experts bénévoles enrichit ses travaux. De par la richesse de ses relais, AJE constitue un observatoire qui permet de fédérer des partenaires de différents horizons, de favoriser les échanges entre chacun d'eux et de réaliser des outils méthodologiques pour renforcer ses actions.

AJE a pour principaux interlocuteurs les Ministères de l'Éducation nationale et de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi. Sa mission :

INFORMER les entreprises sur les aspirations professionnelles des jeunes, et informer les jeunes et le monde de l'enseignement sur le fonctionnement et les attentes de l'entreprise, première étape d'une meilleure connaissance mutuelle

pour

FORMER les jeunes à la vie professionnelle en développant les relations Entreprise - École

et

INTÉGRER les jeunes dans l'entreprise grâce aux actions de terrain développées par le réseau de Jeunesse et Entreprises

Les Clubs AJE sur le terrain

Les Clubs AJE sont des structures associatives à partenariats multiples développant des actions auprès des entreprises, des établissements scolaires et des structures d'insertion en direction ou au contact direct des jeunes. Les rencontres régulières organisées par AJE dans le cadre du réseau apportent un échange d'expériences et un enrichissement mutuel des participants et permettent de relayer ses actions localement.

Quelques exemples d'actions menées dans les Régions par les Clubs AJE :

- Création de binômes (chefs d'établissements scolaires - chefs d'entreprises) ;
- Création de tandems (une classe - une entreprise) ;
- Intervention de professionnels dans les classes ;
- Organisation de visites d'entreprises ;
- Organisation de stages de professeurs en entreprise ;
- Sensibilisation sur des métiers porteurs ;
- Valorisation de diplômés.

Informations pratiques

Coordonnées du Club AJE

◆ Contact _____

◆ Adresse _____

◆ Tél _____

◆ Fax _____

◆ E-mail _____

Coordonnées d'AJE nationale

Contact : Sabine de Beaulieu - Déléguée générale

Adresse : 4 rue Léo Delibes - 75 116 PARIS

Tél. : 01 47 55 08 40

Fax : 01 47 55 64 11

E-mail : aje@jeunesse-entreprises.com

Site internet : www.jeunesse-entreprises.com